



## CONTRAT DE SPONSORING « Panneaux Publicitaires Hockey »

Entre :

Nom : .....
Adresse : .....
.....
Représenté par : .....
Ci après dénommé (e) « <b>Sponsor</b> »

Et :

<b>Le Royal Léopold Club S.A.</b> Avenue Adolphe Dupuich, 42 à 1180 Uccle Représenté par Pierre Denis, Directeur Marketing, ci-après dénommée RLC
--

### Il est convenu est accepté ce qui suit :

1. Le RLC donne en location au Sponsor ..... mètres d'espace publicitaire autour du terrain de hockey synthétique sis en ses installations à Uccle, avenue Adolphe Dupuiche 42.
2. Cette location est convenue pour un terme de ..... années, prenant cours le ..... et se terminant le .....  
Elle sera reconduite pour des termes successifs d'un an à défaut d'avoir été dénoncé par lettre recommandée trois mois avant l'expiration de chaque terme.
3. Le loyer est fixé à ..... € par an selon le tarif suivant :

3 mètres = 820 €	9 mètres = 2.460 €
6 mètres = 1.640 €	12 mètres = 3.280 €
4. Le paiement des loyers se fera au compte 191-6184352-83 de CBC, endéans les 30 jours.
5. Les frais techniques de ces panneaux sont à charge du Sponsor.
6. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Fait en double exemplaires à Bruxelles, le .....

Signature du Sponsor,  
Précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

Pour le RLC,